1964-1994: UNE HISTOIRE TOUJOURS D'ACTUALITE.

ORGANISATION LAIQUE DANS UN ETAT LAIQUE.

Même si le terme laïcité ne figure pas dans les statuts de 1964, c'est bien de laïcité qu'il s'agit, une laïcité, comme l'écrit Raymond Marion, "non moins respectueuse des croyances que de l'incroyance", faisant de la CFDT une organisation ouverte à tous.

Laïcité aussi dans un autre sens; l'élimination de la référence à la "morale sociale chrétienne" ne permet plus, comme le faisaient encore certains nostalgiques de la "doctrine sociale chrétienne", d'invoquer des textes extérieurs pour contester des textes élaborés en toute indépendance par les organismes statutaires de la confédération. Ceci s'applique non seulement aux textes confessionnels, mais, comme on le voit dans les années 1975-1976, à des idéologies. Lorsque certains veulent introduire, sans critique et sans prise de distance, l'analyse marxiste dans les acquis de la CFDT, le bureau national de 1976 rappelle que "l'analyse CFDT s'élabore dans le débat démocratique des organisations confédérées. Elle se confronte en permanence avec les acquis de la connaissance et le mouvement des idées dans la vie sociale".

Bien que l'on parle aujourd'hui de "la mort des idéologies", cette confrontation n'est-elle pas plus que jamais nécessaire à l'heure où la société et les organisations qui la composent sont en recherche de sens. La laïcité postule le débat sur les problèmes de société; n'y-a-t-il pas aujourd'hui une certaine carence en ce domaine?

La laïcité doit s'entendre aussi au plan externe: une organisation qui ne peut agir pleinement qu'au sein d'un Etat laïque. En 1961, alors que l'on est en plein débat sur l'évolution, le SGEN et de rares organisations CFTC s'opposent à la Loi Debré qui, par le système des contrats, tend à assimiler plus ou moins enseignement privé gardant son "caractère propre" et enseignement public.

Sans doute, le problème, depuis 1984, ne se pose plus exactement dans les mêmes termes, mais l'intuition du SGEN doit rester présente à nos esprits. Il ne revendiquait nullement le monopole du public, mais craignait que chaque communauté, religieuse ou autre ne profite de la situation pour multiplier ses propres écoles, rendant ainsi plus difficile la cohabitation.

Avec le développement aujourd'hui des communautés étrangères, le rôle de l'école publique, de plus en plus difficile, n'est-il pas de plus en plus nécessaire. Une école qui, au sein d'un Etat laïque, acceptant l'existence d'un tissu social et culturel différencié, se doit de transmettre une hiérarchie de valeurs et d'objectifs explicites (connaissance, autonomie,

citoyenneté), mais aussi des pratiques, des rythmes de vie et une langue, sans laquelle aucune relation n'est possible. La laïcité aujourd'hui se pose en termes d'intégration

L'ACCENT MIS SUR LES DROITS DE L'HOMME.

On a beaucoup insisté sur le fait que le préambule des statuts de 1964 reprenait largement la "Déclaration universelle des droits de l'homme" élaborée par l'ONU. Certes, depuis Helsinki en 1975, on a beaucoup parlé des droits de l'homme et l'on a pu voir combien ceux-ci ont été, dans les pays de l'Est, un élément subversif qui a contribué à la chute du communisme.

Mais, aujourd'hui même, ces droits de l'homme sont contestés par divers fondamentalismes et même par nombre d'Etats musulmans. Ainsi, l'Organisation de la conférence islamique tenue au Caire en août 1990 a publié une "Déclaration islamique des droits de l'homme" qui fait référence de façon systématique à la charia (loi islamique). La Commission internationale des juristes animée par un musulman sénégalais s'est élevée contre cette déclaration qui "remet gravement en cause le consensus interculturel sur lequel se fondent les instruments juridiques internationaux en matière de droits de l'homme".

Tout ceci n'est pas sans importance pour nous et notamment pour un pays qui nous est cher: l'Algérie. Alors que se tenait le débat sur l'évolution qui débute en 1960, nous sommes jusqu'en 1962 en pleine guerre d'Algérie. Inutile de rappeler la part prise par la CFTC qui deviendra CFDT à la lutte pour la paix par la négociation. Inutile aussi de rappeler que certains clivages apparus au moment de l'évolution prennent leur source dans le refus de certains d'intervenir dans une action politique ou dans une volonté de maintenir l'Algérie française.

Mais le problème devant lequel nous nous trouvons aujourd'hui c'est celui d'une lutte entre les islamistes de diverses obédiences et un pouvoir appuyé sur l'armée, qui apparait sans aucun soutien au sein de la population. Il serait trop simple de penser que cela ne nous regarde pas, ou de dire comme certains que le maintien de l'Algérie dans la mouvance française aurait évité de tels errements. En fait qu'avons-nous légué à l'Algérie? Une pratique de la "démocratie" appuyée sur les fraudes électorales; une conception jacobine d'un pouvoir qui veut ignorer toutes les différences (voir aujourd'hui le surgissement du problème kabyle); enfin par la poursuite de la guerre durant 8 ans, une structuration du pouvoir politique essentiellement à partir des forces armées constituées, soit au sein des villayas, soit aux frontières marocaine et tunisienne. Dès le départ le pouvoir n'a pu se développer qu'en s'appuyant sur l'armée et non sur une société civile à laquelle nous n'avions pas donné la possibilité de s'exprimer.

PARTICIPER A L'EXERCICE DE LA DEMOCRATIE.

"Le syndicalisme est pour les travailleurs l'instrument nécessaire (...) de la construction d'une société démocratique", lit-on dans le préambule.

A l'heure où les débats se déroulaient sur l'évolution, l'organisation s'inquiétait des risques graves que courait la démocratie: intervention armée de militaires pour imposer leur solution en Algérie et par delà l'Algérie en France même; développement du terrorisme de l'OAS, discrédit des partis incapables d'imposer une solution en Algérie, discrédit accentué par le mode de gouvernement gaullien. A l'époque la CFTC a considéré que tout ceci la concernait et par divers moyens s'est efforcée, avec plus ou moins de succès, de pallier ces risques.

Aujourd'hui, la situation n'est plus la même; cependant nous nous trouvons avec "les affaires" et le développement de l'exclusion face à une situation qui jette le discrédit sur la classe politique dans son ensemble et qui risque de profiter à l'extrême droite. S'interroger sur les moyens de conjurer ces risques, n'est-ce pas la tâche du syndicalisme. Il ne s'agit nullement de reproduire à 30 ans d'intervalle les mêmes recettes, mais de considérer que notre responsabilité est engagée.

EN NOVEMBRE 1963 UNE ACTION POUR LES "EXCLUS".

27 octobre 1963, en plein débat sur l'évolution, le comité national CFTC appelle toutes les organisations à créer les conditions d'une action d'ensemble des travailleurs sur la base des objectifs prioritaires de la CFTC: SMIG, personnes agées et invalides, familles. "Syndicalisme" parle du "devoir de solidarité en faveur des plus faibles". A travers cette action, la CFTC entend mettre en cause "toute la politique antisociale du gouvernement".

Mais la CFTC se retrouve seule. FO prend prétexte de son congrès pour "ne pas se mouiller", ce qui ne l'empêche pas, avec la FEN, d'essayer d'isoler la CFTC. La CGT estime, pour sa part, que "la décision de la CFTC conduit à des germes de division et de heurts qui ne peuvent qu'encourager le pouvoir et le patronat dans leur résistance". En dépit de son isolement, la CFTC maintient sa journée d'action fixée au 27 novembre. Les résultats sont mitigés; certaines fédérations ne suivent pas. Lors du conseil du 12 décembre, tandis que certains critiquent le maintien du mot d'ordre alors que la CFTC était seule, d'autres estiment que les objectifs fixés ont été compris par les travailleurs.